



Penser pour agir en faveur du bien commun

Semaines sociales de France - Communiqué de presse - FIN DE VIE

Garantissons à tous l'accès aux soins palliatifs avant d'envisager une aide active à mourir

Montrouge le 26 mai 2023

Les Semaines sociales de France, inspirées par la pensée sociale chrétienne, se donnent pour mission de **penser pour agir en faveur du bien commun**. C'est à ce titre que nous avons souhaité réfléchir et participer aux débats actuels sur la Fin de vie, alors que le gouvernement vient d'annoncer, après le travail de la convention citoyenne, une nouvelle loi pour septembre 2023 permettant de légaliser l'aide active à mourir.

Depuis plusieurs décennies, les sondages d'opinion relayés par des propositions de lois mettent au jour une demande exprimée par la société pour faire évoluer le droit et autoriser l'assistance au suicide ou l'euthanasie en fin de vie. C'est aussi ce que témoignent les travaux de la Convention citoyenne. Ces demandes traduisent une grande inquiétude face à la souffrance et à la solitude, mais aussi une réelle difficulté dans le rapport personnel à la mort.

Pour autant, le souhait de « bien mourir », au nom de sa liberté, justifie-t-il la promulgation d'une nouvelle loi ? Le corpus législatif existant est déjà bien fourni, mais, souvent mal connu, insuffisamment mis en œuvre et peu évalué.

Les partisans d'un changement de législation évoquent des demandes où des personnes voient leur corps et leur autonomie se dégrader, et qui veulent une issue, avant même la fin de leur vie, que les soins palliatifs actuels ne peuvent pas offrir. La préservation de l'autonomie d'une personne est un droit, jusqu'à la fin de sa vie.

Revendiquer le droit à mourir doit être entendu. Mais ce droit engage aussi d'autres personnes, à commencer par les proches et les professionnels de santé. Au plan éthique, le respect de la liberté et de la dignité de la personne malade ne peut faire abstraction du respect des proches, notamment de la famille ; et qu'en est-il des soignants dans leur déontologie professionnelle, leur fidélité aux valeurs qui fondent la médecine ? Pour beaucoup d'entre eux, l'assistance au suicide et l'euthanasie correspondent à des actes contraires à leur vocation et à leur conception du devoir médical et du soin.

Par son attitude envers la mort, une société exprime le sens qu'elle a de la vie. **L'interdit de donner la mort invite surtout la société et chacun de nous à formuler et mettre en œuvre une réponse empreinte de sollicitude et de créativité.** Telle est la philosophie des soins palliatifs qui devraient être partie intégrante de la culture partagée des soignants, et non pas cloisonnés dans une spécialité.

Les Semaines sociales de France doutent qu'une évolution législative puisse changer véritablement la perception générale du « mal mourir » et permette d'améliorer structurellement les conditions de fin de vie des personnes malades. De plus, ne serait-ce pas reconnaître par la loi que certaines vies ne valent plus la peine d'être vécues ? La priorité nous semble bien plus de pouvoir faire face aux situations tout à la fois complexes et singulières de chaque fin de vie. De développer et encourager le sens de la solidarité et de la fraternité, de le mettre en pratique aussi dans l'accompagnement du grand âge.

C'est pourquoi, alertées par les tensions et les difficultés auxquelles est confronté actuellement le système de santé dans notre pays, les **Semaines sociales de France ne pensent pas opportun de modifier la loi sur la fin de vie tant que ne sera pas effectivement mise en œuvre une véritable culture des soins palliatifs sur tout le territoire, dans des centres dédiés, à l'hôpital, à domicile.**

Les promesses ne suffisent pas.

Nous demandons que soient dégagés, sur une base pluriannuelle, des **moyens budgétaires et humains à la hauteur des enjeux.**

Il s'agit de reconsidérer la **formation universitaire** des futurs soignants en y intégrant des enseignements sur le soin de fin de vie et la réflexion éthique, de repenser la **formation continue** de tout soignant, de développer la **recherche** en algologie (prise en charge de la douleur) et en sciences humaines.

Il nous semble également nécessaire de créer un **observatoire de l'accès aux soins palliatifs**, avec la création d'un **droit opposable à l'accès aux soins palliatifs.**

De même, nous estimons que la loi actuelle devrait être mieux connue par les professionnels de la santé et les citoyens, et une **communication** efficace instituée à leur rencontre.

Nous pensons qu'il n'est pas opportun de légiférer pour ouvrir la loi au suicide assisté ou à l'euthanasie, alors que les précédentes dispositions n'ont pas toutes été mises en place et n'ont pas fait l'objet d'une **évaluation** correcte.

Enfin, s'il est nécessaire de mieux appliquer la loi actuelle Claeys-Léonetti pour permettre une meilleure prise en compte des situations exceptionnelles, **il nous semble surtout urgent d'agir pour un changement de la vision de notre société en faveur du grand âge.**

Isabelle de Gaulmyn

Présidente des Semaines sociales de France

Qui sommes-nous ?

Depuis 1904, les Semaines sociales de France, association inspirée par la pensée sociale chrétienne, sont un lieu de formation et de débat, ouvert à tous. Au travers de colloques, de webconférences, de contributions écrites, elles s'adressent à tous ceux qui cherchent à agir en faveur du bien commun.